



MAIRIE
DE
TRÉGUNC

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille quatorze, le premier juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Etaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine -
– VOISIN Valérie - TANGUY Michel - RIVIERE Marie-Pierre – DION
Michel – FLOCH ROUDAUT Rachel - LAURENT Luc – DOUX
BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – GALBRUN Karine - VERGOS Sylvie
– JOLLIVET Patricia - BORDENAVE Bruno – JOULAIN Anita –
DADEN Paul – JAFFREZIC Christiane - NIVEZ Jean-Paul – SALAUN
Fanny – BANDZWOLEK Brigitte – CANTIE René - SINQUIN
DANIELOU Gisèle – CHARPENTIER Pascal - LE GUILLOU Marthe.
formant la majorité des membres en exercice.

Absent :

- Dominique DEROVOUT

Objet

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Yannick SELLIN à Luc LAURENT
- Muriel LE GAC à Régine SCAER JANNEZ
- Philippe NIMIS à Michel TANGUY
- Vincent LE MAREC à Jean-Paul NIVEZ

Date de convocation : 24 juin 2014

Brigitte BANDZWOLEK est nommée secrétaire de séance.

**DEMANDE DE
FONDS DE CONCOURS
AUPRES DE CONCARNEAU
CORNOUAILLE
AGGLOMERATION**

Nombre de Conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 28

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

Monsieur Le Maire indique que le montant de l'enveloppe attribuée par Concarneau Cornouaille Agglomération pour l'année 2014 à titre de fonds de concours à la commune de Trégunc s'élève à 104 297 €. Les fonds de concours sont destinés aux dépenses d'investissement. Celui-ci peut concerner les équipements de superstructure (équipements sportifs, culturels, ... construction, réhabilitation ou acquisition) et d'infrastructure (voirie, réseaux divers, ...). Le montant du fonds de concours ne peut pas être supérieur à la participation financière de la commune.

Il est proposé de répartir le montant de ce fonds de concours entre deux opérations.

- Accessibilité extérieure et intérieure de la mairie

Le coût prévisionnel de cette opération est de 175 000 € HT. La Poste participera à hauteur de 28 000 € et l'Etat (DETR) à hauteur de 30 000 €. Il est proposé de solliciter le fonds de concours à hauteur de 58 500,00 €. L'autofinancement serait alors aussi de 58 500,00 €.

- Longère de Kerambourg – Réfection de la toiture et de la charpente

La consultation pour ces travaux vient de se terminer. L'analyse des offres est en cours. Le montant exact du coût des travaux sera connu dans les prochaines semaines. Il est proposé de flécher le restant du fonds de concours sur cette opération, soit 45 797,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter l'obtention de ce fonds de concours auprès de la Communauté d'Agglomération selon la répartition proposée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 3 juillet 2014
LE MAIRE
Olivier BELLEC



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20140704-DE14010714-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/07/2014
Publication : 04/07/2014